

La PPV (Prime de Partage de la Valeur) de 1000€ a été confirmée lors de la session du CSEC (Comité Social et Economique Central) le 12 septembre 2024 comme la loi l'impose dans le cas de décision unilatérale de l'employeur.



- ⊗ Cette prime sera versée à tout salarié Air France avec un contrat de travail de droit français y compris les alternants présent au 12 septembre 2024. Les intérimaires pourront la percevoir par leur société de travail temporaire quand Air France informera les employeurs.
- ⊗ Son montant est de 1000€ brut proratisé au temps de présence sur les 12 mois qui précèdent son versement (temps partiel, absence sans solde etc...).
- ⊗ 4 possibilités s'offrent aux bénéficiaires qui pourront demander le paiement intégral, ou le versement dans les FCEP (Fonds Communs de Placement d'Entreprise) ou encore dans l'Epargne Retraite (PERO ou PERCOL). Le panachage entre ces 3 possibilités sera possible. Sans réponse du salarié, les sommes seront automatiquement versées.
- ⊗ La prime sera versée le 14 octobre sous forme d'avance et régularisée sur la paie d'octobre (Montant brut versé le 14 mais cotisation CSG/RDS et impôt à la source prélevés sur la paie en fin de mois).
- ⊗ La prime est soumise uniquement à la CGS/RDS (9,7%) son montant est imposable sauf sur les sommes placées sur des plans d'épargne.
- ⊗ Natixis contactera les salariés à partir du 1^{er} octobre. Ceux qui n'ont pas de compte doivent l'activer à réception d'un mail spécifique de Natixis.

Pour **FO**, reconnaître l'effort du collectif sur des objectifs communs réalisables est positif pour la cohésion des salariés au sein de l'Entreprise.

FO pose la question :

Pourquoi la Direction verse de manière uniforme les primes de partage de la valeur et refuse les mêmes mécanismes quand il s'agit de la Participation et de l'Intéressement ?



En lisant cette question, automatiquement, vous vous demandez comment la Direction a pu obtenir des signatures sur les accords de partage de la valeur en fonction de la rémunération tels que la Participation et l'Intéressement ?



Pour FO, la Direction, seule, n'ose pas créer de l'injustice mais avec des syndicats signataires elle trouve une caution morale.

Le chemin pour réduire les inégalités et les injustices au sein de notre Entreprise est long et sinueux, comme pour les **IKV**, **FO** en fait une priorité !

Christophe Malloggi
Secrétaire général